



# Écoles et Instituts de Formation en Santé

CHR Metz-Thionville | CH de Briey

## Projet Pédagogique 2025/2026 CFPPH de Metz



## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
GLOSSAIRE.....	4
INTRODUCTION .....	4
PRESENTATION GENERALE .....	5
A. Cadre Règlementaire : .....	5
B. Rôle de l'équipe pédagogique : .....	6
C. Rôle de l'équipe administrative, les secrétariats : .....	6
D. Rôle du documentaliste des Ecoles et Instituts de Formation en Santé (EIFS) : .....	6
E. Les spécificités du site : .....	7
- Situation géographique et accessibilité : .....	7
- Locaux : .....	7
- Organigramme : .....	7
- Horaires : .....	7
NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION .....	8
A. Notre vision : .....	8
B. Nos valeurs : .....	9
NOS METHODES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	9
A. Le processus théorique : .....	9
- Les métasyllabus : .....	10
- Les syllabus : .....	10
- Modalités d'enseignement théorique : .....	11
- Les cours magistraux (CM) : .....	11
- Les travaux dirigés (TD) : .....	11
- Cours dématérialisé ou e-learning : .....	11
- Travaux pratiques et de simulation : .....	12
- Finalités pédagogiques .....	12
- L'organisation du travail personnel : .....	12
B. Le processus clinique : .....	13
- L'organisation des stages : .....	13
- Les outils à la disposition des apprenants en stage : .....	13
- Préparation du stage : .....	14
- Au cours du stage : .....	14

- Au retour du stage : .....	15
- Rôle des acteurs de l'encadrement en stage : .....	15
- Les objectifs institutionnels en stage : .....	15
C. L'accompagnement et le suivi pédagogique : .....	15
- Organisation du suivi pédagogique : .....	15
- Notre conception de l'accompagnement : .....	16
- Notre conception du processus de professionnalisation : .....	16
D. Le processus évaluation et diplomation : .....	16
- Notre conception de l'évaluation : .....	16
- Organisation des évaluations : .....	17
- Evaluation des stages : .....	17
- Evaluation des enseignements théoriques : .....	17
E. Nos spécificités : .....	17
- La recherche : .....	17
- Service Sanitaire des Etudiants en Santé (S.S.E.S.) : .....	18
- Prévention des risques psychosociaux : .....	18
- Formation au numérique : .....	19

## GLOSSAIRE

**CFPPH** : Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière

**ECTS** : European Credits Transfer System ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits, qui permet la reconnaissance des études supérieures à l'échelon européen.

**EIFS** : Écoles et Instituts de Formation en Santé, comprendre ici du CHR Metz Thionville et du CH Briey

**GHT** : Groupement Hospitalier de Territoire

**IFAP** : Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

**IFAS** : Institut de Formation d'Aide-Soignant

**IFIP** : Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices

**IFSI** : Institut de Formation en Soins Infirmiers

**PUI** : Pharmacie à Usage Intérieur

**UE** : Unité d'Enseignement

## INTRODUCTION

Le projet pédagogique est défini à l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts de formation [...]. Il décline l'ensemble des objectifs de formation et d'apprentissage, les moyens prévus pour leur réalisation comme pour leur évaluation.

C'est un projet annuel mis en œuvre par l'équipe pédagogique et destiné aux apprenants du CFPPH. Le projet pédagogique écrit est « *un contrat de l'établissement de formation tant avec ses apprenants qu'avec les institutions de tutelle* »<sup>1</sup>. Il découle du Projet Fédérateur des Écoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz-Thionville et du CH de Briey.

Il est communiqué à toutes les parties prenantes du dispositif de formation. C'est un outil évolutif qui doit leur permettre de prendre connaissance des choix pédagogiques qui sous-tendent l'organisation de la formation, de les comprendre afin de pouvoir contribuer à la réussite du processus de professionnalisation des apprenants.

L'ensemble des instituts est engagé dans une politique dont le projet pédagogique est un outil. À ce titre, les écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey sont certifiés QUALIOPi depuis 2021 et s'engagent dans un projet de certification ISO.

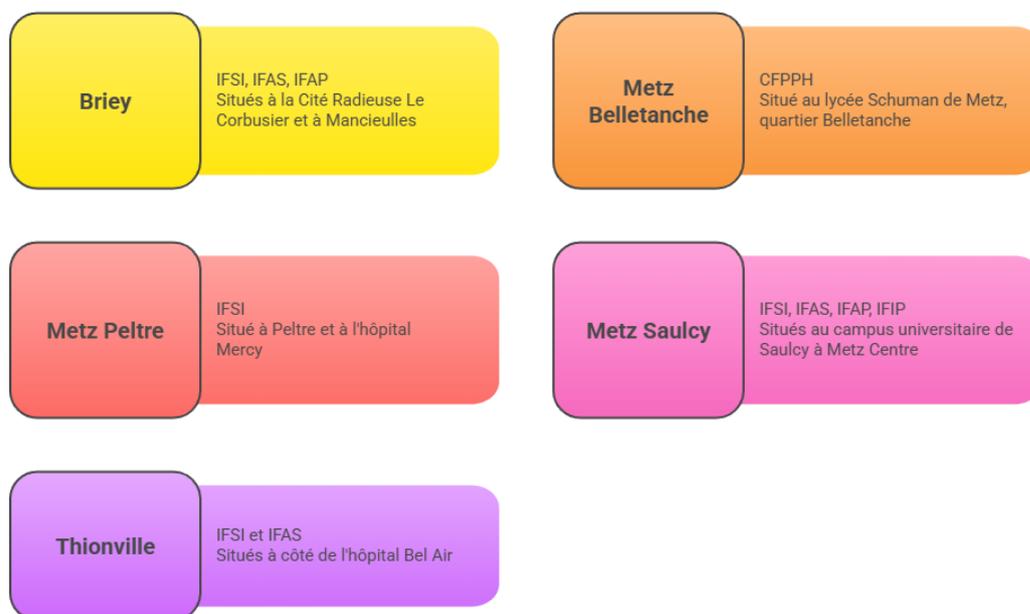
---

<sup>1</sup> POTTIER, M. « Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers » Editions LAMARRE, 2005

## PRESENTATION GENERALE

Les EIFS du CHR Metz-Thionville et du CH Briey, sont intégrés au GHT 6 en Région Grand Est. Ils fonctionnent en coordination et intègrent 5 filières de formation sur 5 sites en Moselle et Meurthe et Moselle :

### Les différents sites des Écoles et Instituts de Formation en Santé



### A. Cadre Règlementaire :

La Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière conduisant au diplôme d'État est régie par :

- L'arrêté du 31 juillet 2024 modifié relatif au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

L'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de Préparateur en Pharmacie Hospitalière s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures issue du processus de Bologne (accords de Bologne, Prague, Berlin), visant l'harmonisation des cursus selon le schéma LMD (Licence – Master – Doctorat). Chaque apprenant reçoit un recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'état en début de formation.

Les ECTS sont les instruments permettant d'établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique (condition impérative de la mobilité étudiante).

Les apprenants préparateurs en pharmacie hospitalière se voient délivrer conjointement au diplôme d'Etat, le grade de Licence.

Cette formation d'une année universitaire est professionnalisante. Elle est réalisée sur le principe de l'alternance cours/stages et centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de santé.

L'engagement de la coordination des EIFS vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes souffrant de handicap sous réserve du certificat médical d'aptitude à suivre la formation. Cet engagement décliné dans la [charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap](#) s'inscrit dans le Programme Régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH<sup>2</sup>).

## **B. Rôle de l'équipe pédagogique :**

L'équipe pédagogique assure ses fonctions sous la direction d'une Directrice, Coordinatrice générale des instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey.

Elle est managée par un responsable de site, qui coordonne l'organisation pédagogique.

Les missions de l'équipe pédagogique sont :

- Organiser les enseignements théoriques et cliniques,
- Contrôler les études,
- Accompagner les apprenants,
- Assurer l'encadrement en stage,
- Participer à la recherche, aux instances réglementaires.
- Participer à la construction du projet pédagogique et à l'élaboration du règlement intérieur
- Assurer des missions transverses

## **C. Rôle de l'équipe administrative, les secrétariats :**

Interface entre l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, les tutelles et les apprenants, elle est la clé de voûte du fonctionnement administratif qui reçoit et renvoie toutes les informations garantissant le fonctionnement optimum de toutes les composantes du centre de formation.

## **D. Rôle du documentaliste des Ecoles et Instituts de Formation en Santé (EIFS) :**

Un documentaliste est affecté aux Écoles en santé, il est responsable de l'organisation et de la gestion du centre de documentation des Écoles Hospitalières situé au sein de la Bibliothèque Universitaire du site du Saulcy.

---

<sup>2</sup> Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

## **E. Les spécificités du site :**

### **- Situation géographique et accessibilité :**

Le CFPPH est situé dans l'enceinte du Lycée Robert Schuman à Metz, dans le département de la Moselle en Région Grand-Est.

Le parking de la piscine Belletanche est à disposition des usagers du CFPPH, rue de Belletanche. Nous encourageons le recours au covoiturage et à l'usage des transports en commun pour ceux qui le peuvent.

### **- Locaux :**

Le CFPPH est situé dans le bâtiment 7 du Lycée Robert Schuman. Ce bâtiment accueille également des formations proposées par le CFA/GRETA Lorraine Nord.

Les étudiants disposent :

- d'une salle de cours équipée, la salle 7001
- d'une salle informatique et de travaux pratique, la salle 7007
- d'une salle de détente, la salle 7008.

Par ailleurs, trois bureaux sont occupés par l'équipe pédagogique et le secrétariat.

### **- Organigramme :**

L'organigramme est porté à la connaissance de tout public.

**Parmi les missions transversales, notons en particulier :**

- Référent handicap : Mr BOSSENAUER Cyril
- Référent mobilité : Mr KREMER Pierre-Yves
- Référente pédagogique : Mme DUTEIL Oriane

**Concernant le secrétariat :**

- Secrétaire référente : Mme GALEOTTI Jennifer

### **- Horaires :**

Les cours ont lieu de manière générale entre 8h30 et 12h, puis entre 13h30 et 17h. Ils peuvent toutefois être programmés de manière exceptionnelle sur une période allant de 8h à 18h, pour au maximum 7h par jour. Par principe les plannings sont mis à disposition des apprenants au moins 2 semaines à l'avance.

Le secrétariat dispose d'un accueil ouvert au public et aux étudiants les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30.

## NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

### A. Notre vision :

L'équipe pédagogique a pour ambition de former des professionnels au plus près des besoins de santé tel que porté par la philosophie du projet pédagogique. **Nous visons la meilleure prise en soin de la population pour les années à venir.**

**Nous souhaitons  
former des professionnels :**



#### **Compétents**

Capables de dispenser des soins de qualité en toute sécurité en mobilisant les ressources personnelles et acquises en cours de formation



#### **Rigoureux**

Pour répondre aux exigences de qualité et sécurité des soins dispensés



#### **Responsables**

Ayant une éthique de la parole, une éthique de l'autrui, aptes à prendre en considération la dimension culturelle et personnelle de l'individu ou du groupe de personnes dont ils ont la charge.



#### **Réflexifs**

Aptes à interroger et s'interroger pour donner du sens à leur pratique professionnelle, aptes à s'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie.



#### **Autonomes**

Capables de questionnement, d'esprit critique, d'être en éveil et de prendre des décisions adaptées à chaque situation.

Pour ce faire et conduire les apprenants jusqu'au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière, l'équipe pédagogique, au travers de son projet pédagogique, s'attache à développer au cours de l'année de formation des apprenants, l'acquisition des 13 compétences pour répondre aux besoins de santé individualisés des personnes ou groupes de personnes.

Nous convenons d'adhérer à la définition de la compétence telle que citée par Zarifian<sup>3</sup> (1999, cité par Droz, 2008) pour qui la compétence est « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté (...)* ».

*La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances [...] la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité ».* Nous choisissons aussi de citer Guy Le Boterf<sup>4</sup> « *La compétence est la capacité à mobiliser et à combiner un ensemble de ressources pertinentes personnelles, internes et externes face à une situation complexe donnée, pour résoudre le ou les problèmes ».*

<sup>3</sup> Zarifian P., Objectif compétence, pour une nouvelle logique. Edition Liaisons 2001, p65, p69.

<sup>4</sup> Le Boterf G., Construire les compétences individuelles et collectives, Agir et réussir avec compétences, les réponses à 100 questions, 7<sup>ème</sup> édition 2015, Ed Eyrolles, p70.

## B. Nos valeurs :



## NOS METHODES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le projet pédagogique et le [cadrage programmatique](#) est présentés et commentés par le formateur référent pédagogique.

Le [règlement intérieur](#) du centre de formation est présenté et commenté en début de formation. Il est lu et signé par chaque apprenant dès l'entrée en formation et classé dans son dossier de formation.

Tous ces documents sont disponibles en version dématérialisée à tout moment pour les apprenants sur le site des EIFS, dans l'espace étudiant.

La formation par alternance permet à l'apprenant de mobiliser sans cesse ses acquis et les stratégies de soins les plus adaptées à la situation de la personne soignée. L'accompagnement pédagogique permet de nouer une relation de confiance propice à l'autonomie.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous avons structuré notre activité en processus. C'est pourquoi nous faisons le choix de vous présenter les moyens et méthodes mis en œuvre dans le cadre du projet pédagogique en particulier sous le prisme des processus théorique, clinique, de l'évaluation et de l'accompagnement pédagogique.

### A. Le processus théorique :

Les formateurs sont référents d'UE. Les unités d'enseignement peuvent avoir des liens entre elles et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les formateurs référents d'UE peuvent solliciter des intervenants au sein des EIFS ou à l'extérieur au regard de leur domaine d'expertise.

Afin de communiquer et rendre lisibles les enseignements dispensés, deux outils sont à la disposition des équipes et des apprenants : les metasyllabus et les syllabus accessibles en permanence sur le site des écoles.

- Les métasyllabus :

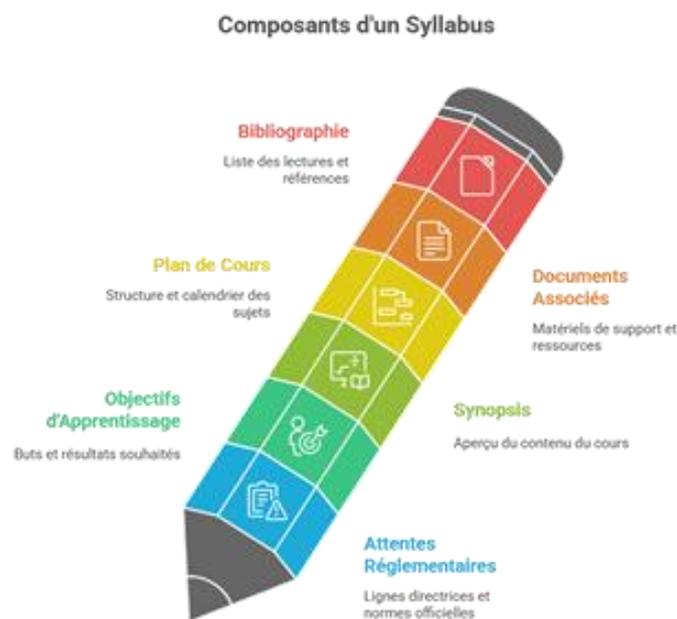
Le métasyllabus est une fiche descriptive des enseignements inhérents à chaque UE. Il présente la liste des cours proposés ainsi que leur nature, volume ou intervenant. Il précise les modalités selon lesquelles les étudiants sont évalués.

Les metasyllabus sont conformes au référentiel de formation.

Afin d'aller encore plus loin dans la présentation des contenus, chaque cours du metasyllabus est décliné en syllabus.

- Les syllabus :

Le syllabus est une présentation préalable du cours, de ses contenus, de sa logique et des résultats escomptés.



C'est un document à la disposition des apprenants, dont le rôle est essentiel pour impliquer les apprenants dans l'enseignement, en leur permettant de connaître les objectifs en termes d'apprentissage, le mode d'emploi du cours et les attendus en termes d'évaluation. Outil d'explication globale et de transparence des enseignements, il permet d'en saisir les enjeux.

Dans une logique de contractualisation entre le formateur et les apprenants, le syllabus est présenté en début de chaque cours.

- Modalités d'enseignement théorique :

Les cours s'organisent en semaines de 35 heures, incluant au moins 10 heures dédiées au travail personnel.

Les enseignements sont organisés selon plusieurs modalités :

- En présentiel
- En distanciel :
  - Synchrones : RDV Visio (exemple : Teams/plateforme UL), parfois hybride présentiel/distanciel
  - Asynchrone : Cours sur le site web des écoles

Les plannings hebdomadaires font état de la programmation cours et sont accessibles sur le site des écoles 2 semaines avant le début des enseignements.

- Les cours magistraux (CM) :

Les CM sont destinés à l'acquisition de connaissances. La présence en cours magistral est obligatoire. Ces cours magistraux sont contributifs à l'acquisition des connaissances et leurs objectifs font l'objet de questions en évaluation clinique et théorique.

Ces dispositions font appel à l'autonomie de l'apprenant et à son engagement dans les apprentissages.

- Les travaux dirigés (TD) :

Les TD sont destinés à l'appropriation des connaissances.

Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral, un cours en e-learning ou à distance en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

Les TD sont des temps d'enseignement à présence obligatoire.

Les méthodes pédagogiques utilisées en travaux dirigés sont variées. Il peut s'agir d'exposés, d'exercices, de retours d'expérience, d'exploitation de situations cliniques, d'enquêtes de terrain, de conférences, de tables rondes...

L'objectif des TD est de réaliser une formation au plus près des besoins de l'étudiant, d'individualiser les apprentissages par des méthodes interactives : recherche, travaux de groupe, étude, conduite de projet, action pédagogique.

- Cours dématérialisé ou e-learning :

La formation en ligne directe, dématérialisée dite « e-learning » est une modalité d'apprentissage qui utilise les technologies multimédias et internet en facilitant l'accès permanent des ressources (Cours, échanges, MOOC...)

Le e-learning fait partie des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Cet espace permet de développer des compétences cognitives reposant sur la mise à disposition permanente de contenus pédagogiques via un support électronique où que l'on soit et à n'importe quel moment et autant de fois qu'on puisse le souhaiter.

Ces modalités pédagogiques favorisent l'autonomie et l'engagement.

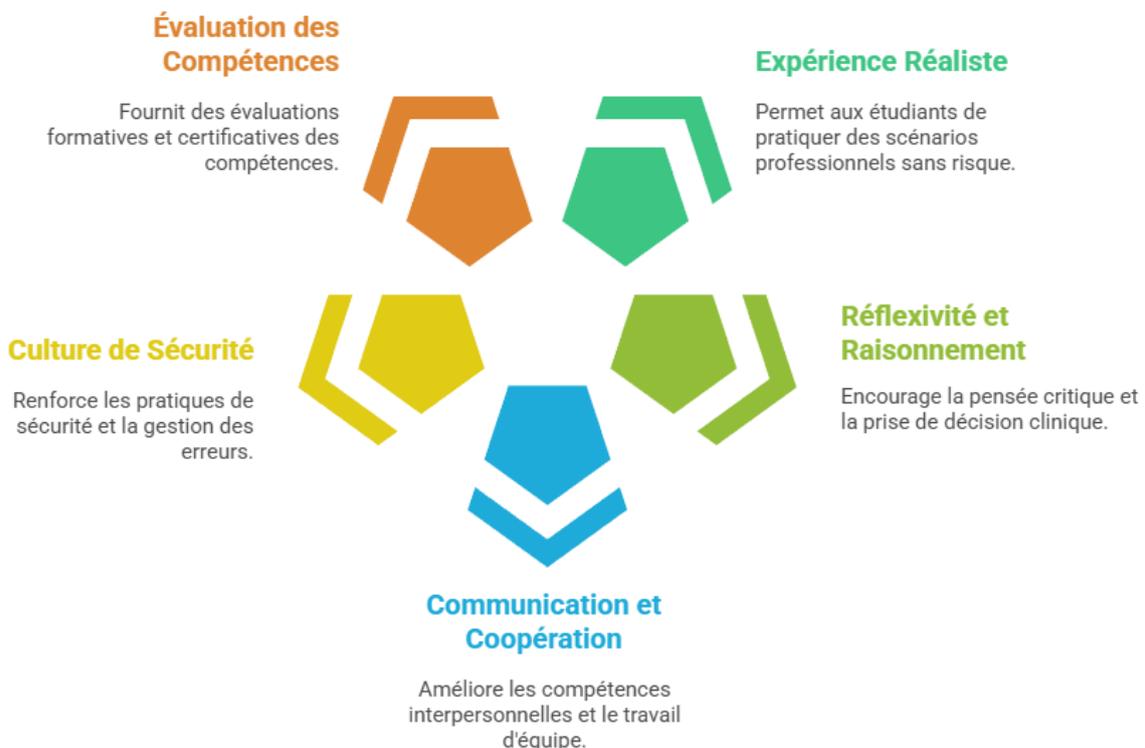
- Travaux pratiques et de simulation :

Ces deux méthodes pédagogiques sont incontournables pour développer les compétences des étudiants dans un cadre sécurisé, progressif et bienveillant. Elles favorisent l'apprentissage actif, la réflexion clinique, la posture professionnelle et la sécurité des soins.

Les étudiants peuvent être amenés à participer à des séquences d'enseignement en simulation sur d'autres sites que leur site d'origine afin de bénéficier des locaux les plus adaptés. Un laboratoire de simulation est disponible sur le site de Saulcy. Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de la Moselle accueille également des étudiants à l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest.

La participation aux travaux pratiques et simulations requiert une tenue adaptée conforme aux règles d'hygiène, de sécurité et de posture professionnelle.

- Finalités pédagogiques



- L'organisation du travail personnel :

L'objectif du travail personnel est de permettre à l'apprenant de construire son identité professionnelle et son projet professionnel afin de donner du sens, une direction à sa formation. Il permet de développer son autonomie, son sens des responsabilités et sa réflexivité. Il s'appuie sur les valeurs professionnelles développées dans le projet pédagogique.

Les apprenants effectuent des recherches, des révisions, des travaux demandés et /ou rencontrent leur formateur référent de suivi pédagogique et bénéficient d'entretiens de suivi

pédagogique. C'est également un temps de soutien supplémentaire pour des problématiques rencontrées de manière ponctuelle.

Ils sont des temps de formation obligatoires pour tous les apprenants.

## **B. Le processus clinique :**

Selon le référentiel de formation, dix périodes de stage sont programmées tout au long de l'année. Chacune correspond à une ou plusieurs compétences enseignées. Une de ces périodes prend la forme de semaines de préprofessionnalisation, permettant à l'étudiant d'effectuer un stage dans un secteur choisi, en cohérence avec son parcours et soumis à validation par l'équipe pédagogique. Un planning annuel, établi avant le début de la formation, fixe des dates précises pour ces stages, qui ne peuvent en aucun cas être modifiées durant l'année. Bien que chaque période vise des compétences spécifiques, un échange entre elles reste possible pour des raisons organisationnelles.

A l'issue de la formation, les 13 unités de compétences doivent être acquises. Pour chacune d'elles, les objectifs institutionnels et les critères d'évaluation sont consignés dans le portfolio de l'étudiant.

### **- L'organisation des stages :**

A l'issue de chaque période d'enseignement théorique, l'étudiant effectue un stage en milieu professionnel d'une durée variant d'une à trois semaines dans un établissement de santé doté d'une PUI.

Des dispositions spécifiques sont appliquées pour le stage lié à l'UE Radiopharmacie, radioprotection et contrôles. Ce stage est organisé par un formateur qui se charge de recenser les places de stage disponibles et d'y affecter les étudiants.

### **L'affectation tient compte :**

- Des possibilités d'accueil des terrains de stage
- De l'individualisation du parcours des étudiants
- Des préférences exprimées par les étudiants au début de l'année scolaire

### **- Les outils à la disposition des apprenants en stage :**

L'apprenant signe une convention de stage un mois avant son départ en stage conformément à la politique de stage. Celle-ci est disponible sur le site de l'EIFS.

D'autres documents sont associés aux stages :

- Le portfolio de l'étudiant est un outil de stage destiné à être partagé par toutes les personnes impliquées dans le parcours de formation de l'apprenant. Outil de lisibilité et guide pour le tuteur, les professionnels de proximité, le formateur : il permet à l'apprenant de mesurer sa progression et d'évaluer l'acquisition des compétences.

Il appartient à l'apprenant qui doit le considérer comme un outil au service de son apprentissage pour favoriser une analyse de sa pratique conduisant à la professionnalisation.

Le portfolio est également à disposition du formateur référent pour viser et enregistrer l'ensemble du parcours clinique.

- [La politique de stage](#) du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière tient compte des axes directeurs de la politique de stage des Ecoles et Instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey. Elle est déclinée avec les spécificités de la formation de préparateur en pharmacie hospitalière.
- La fiche d'identification du terrain de stage est mise à disposition sur le site de l'EIFS. Celle-ci doit être renseignée pour permettre la production d'une convention de stage. Cette fiche indique le lieu, les dates, les interlocuteurs et le tuteur du stage. Elle doit être signée par le tuteur de l'établissement financeur, de l'établissement d'accueil (si le stage se déroule ailleurs) et par l'étudiant.
- L'onglet « évaluation. » présent sur les fiches de stage de l'UE Radiopharmacie, radioprotection et contrôles permet à l'étudiant d'évaluer selon des critères définis, la qualité du stage effectué.
- [Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux.](#)
- Les livrets d'accueil mis à disposition par les lieux de stage.

- [Préparation du stage :](#)

Le formateur référent de suivi pédagogique assure une préparation de stage au CFPPH. Ce temps de préparation a pour objectif de favoriser le bon déroulement du stage et l'intégration de l'étudiant. Le formateur présente les objectifs institutionnels en lien avec les compétences, qui seront à travailler au cours du stage. Il prend connaissance et valide les objectifs personnels de l'apprenant rédigés lors de la séquence de préparation de stage dans le portfolio et aide au réajustement si besoin.

L'apprenant formule des objectifs individuels en cohérence avec son parcours, son niveau d'acquisition, ses axes d'amélioration et des spécificités des compétences.

- [Au cours du stage :](#)

Le formateur référent de suivi pédagogique est pour l'apprenant, le lien entre le CFPPH, lieu des apprentissages théoriques et le service, lieu des apprentissages cliniques. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant en stage.

Il va à la rencontre des apprenants sur le stage. Cette rencontre est organisée en présentiel ou en distanciel, en individuel. Cette rencontre permet à l'apprenant de bénéficier d'un accompagnement dans ses observations, ses questionnements, son analyse en lien avec les pratiques professionnelles. Il fait le point sur l'acquisition des compétences et des activités réalisées et ses objectifs. Une traçabilité de cette rencontre est assurée par le formateur de suivi pédagogique dans le dossier de l'étudiant.

Lors de chaque stage, l'apprenant réalise les travaux demandés, qui lui permettent de développer ses compétences et de bénéficier davantage des enseignements cliniques.

- Au retour du stage :

À l'issue du stage, une séquence pédagogique est animée par le formateur référent de suivi pédagogique. Les objectifs sont centrés sur l'accompagnement de l'étudiant et sur l'analyse de pratiques professionnelles en groupe ou en classe entière. Cette séquence permet également à l'étudiant d'exprimer son vécu en stage.

Les étudiants évaluent le stage de l'UE Radiopharmacie, radioprotection et contrôles en amont de la séquence de retour de stage. Ces évaluations sont adressées au formateur référent de terrain de stage qui dispose alors de données factuelles pour accompagner le maître de stage dans l'amélioration de la qualité de l'accueil des apprenants.

- Rôle des acteurs de l'encadrement en stage :

Les acteurs de terrain sont responsables de l'encadrement des stagiaires. Ils concourent au fait que le stage soit qualifiant et professionnalisant. Nous retrouvons trois catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

- Le maître de stage/maître d'apprentissage est responsable de l'organisation des période(s) en milieu professionnel, en lien avec le centre de formation, et l'encadrement de l'apprenant et du suivi de l'encadrement. Le maître de stage supervise l'évaluation de fin de stage.
- Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le formateur référent de terrain. Il recueille auprès des professionnels de proximité les informations concernant la progression de l'étudiant. Le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne et supervise le portfolio ainsi que la progression de l'étudiant.
- Le professionnel de proximité assure l'encadrement au quotidien dans la réalisation des activités sur le terrain et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.

- Les objectifs institutionnels en stage :

Dans le souci d'un apprentissage progressif et d'une professionnalisation, le CFPPH rappelle les objectifs pédagogiques.

A l'issue de la formation, les 13 compétences doivent être acquises. L'équipe pédagogique propose une progression dans cette acquisition en fonction du parcours de stage, des possibilités du terrain et du niveau de formation de l'étudiant.

### **C. L'accompagnement et le suivi pédagogique :**

- Organisation du suivi pédagogique :

Le suivi pédagogique est un temps de formation privilégié. Il est dédié à l'accompagnement de l'apprenant dans l'individualisation de son parcours de formation. Chaque formateur est référent pour un groupe d'apprenants. Cette organisation permet un suivi individualisé de

l'étudiant, pendant toute la durée de sa formation. Le formateur référent de suivi pédagogique a un rôle d'accompagnement de l'étudiant dans son processus de professionnalisation.

Un entretien est fixé systématiquement au moins une fois par semestre. Chaque rencontre individuelle fait l'objet d'un compte-rendu formalisé, enregistré dans le dossier de l'apprenant.

Les échanges se font à partir de données appartenant à l'apprenant (document préparation d'entretien suivi pédagogique), de données communiquées par d'autres formateurs (encadrement stage, travaux dirigés, CM...) et par les professionnels de terrain (bilan de stage, évaluation des compétences...).

Ces temps de suivi pédagogiques sont programmés sur des temps de travaux personnels. Ils peuvent également avoir lieu au-delà de ces temps programmés, à la demande de l'apprenant ou du formateur.

Le suivi pédagogique peut, si nécessaire, aboutir à la réalisation d'un contrat d'accompagnement pédagogique entre l'apprenant, le formateur et la Direction. L'apprenant s'engage à respecter les dispositions du contrat en vue d'atteindre les objectifs fixés conjointement avec le formateur selon un échéancier.

- Notre conception de l'accompagnement :

*« Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas » P Verspieren.*

Cette forme d'accompagnement *« permet aussi de faire autrement de la formation, de la concevoir comme une médiation entre des connaissances, des apprentissages, des savoirs, et qui favorise le développement de l'autonomisation [...] »*<sup>5</sup>.

- Notre conception du processus de professionnalisation :

La formation PPH est une formation professionnalisante : l'apprenant est engagé dans un processus de professionnalisation tel que Maryvonne SOREL et Richard WITORSKI le définissent : *« Il s'agit de professionnaliser des acteurs, au sens de la mise en place des savoirs et de la production des compétences nécessaires pour exercer la profession auxquelles s'ajoute la construction d'une identité professionnelle : il s'agit ici d'accroître la professionnalité des individus concernés »*<sup>6</sup>.

## **D. Le processus évaluation et diplomation :**

- Notre conception de l'évaluation :

La formation PPH est une formation professionnalisante. C'est pourquoi nous situons l'évaluation comme une composante du processus d'apprentissage et de construction des compétences.

---

<sup>5</sup>GONNIN-BOLO, A ; 2010. Recherche et formation –N°62- L'accompagnement dans la formation, pp.17.Collectif.

<sup>6</sup>SOREL Maryvonne et WITORSKI Richard, *La professionnalisation en actes et en question*, L'Harmattan, 2011, page 185.

L'évaluation consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Elle prépare les apprentissages ultérieurs. Elle accompagne l'apprentissage. Il s'agit de permettre à chaque apprenant de repérer le curseur sur lequel il se situe, de mesurer les écarts entre sa production et ce qui est attendu en termes de fondamentaux et de réajuster. L'enjeu majeur est bien « le savoir agir avec compétence dans chaque situation singulière de soins ».

Bien entendu, les évaluations ont également une vocation certifiante, nécessaire à l'obtention du diplôme d'État.

- Organisation des évaluations :

Les évaluations sont programmées dès le début du semestre et les échéances sont communiquées aux apprenants à travers le cadrage programmatique accessible sur le site de EIFS et plus en détails à la publication du planning. Chaque UE et chaque stage font l'objet d'une évaluation.

Les résultats sont validés au décours de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), qui est souveraine. Ils sont transmis à l'apprenant de manière individuelle et confidentielle dans les jours suivant la CAC.

- Evaluation des stages :

Les professionnels de terrain ont pour responsabilité d'évaluer le stage. À partir de cette évaluation, il revient au formateur référent de suivi pédagogique de faire le bilan des acquisitions tracé sur le portfolio. Il vérifie les critères de présence en stage. Il peut demander des informations complémentaires aux acteurs de l'encadrement en stage et à l'apprenant. Il propose en concertation avec l'équipe pédagogique l'attribution des ECTS auprès de la Commission d'Attribution des Crédits pour valider le stage.

- Evaluation des enseignements théoriques :

L'évaluation correspond aux objectifs de l'unité d'enseignement. Les modalités d'évaluation d'une unité d'enseignement sont présentées à l'apprenant dès le début des enseignements, sont décrits dans un syllabus évaluation dans chaque métasyllabus, accessible à tout moment par l'apprenant. Les modalités et critères d'évaluation sont conformes aux prescriptions du référentiel de formation. Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec nos principes pédagogiques et notre philosophie institutionnelle.

## **E. Nos spécificités :**

- La recherche :

Dès l'entrée en formation, au semestre 1, les étudiants sont initiés à l'environnement de la recherche, notamment documentaire. Depuis 2024, le formateur référent de l'UE Initiation à la démarche de recherche, a, sous l'impulsion de Cathy THIEL, Cadre de santé formateur, Docteure en Science de la vie et de la santé, (Université de Lorraine) fait le choix d'orienter le travail de fin d'études vers un travail d'initiation à la recherche (TIR) accès sur la méthodologie d'une revue de littérature.

L'orientation du TIR vise à renforcer les prérequis méthodologiques dans une démarche d'amélioration de la qualité des soins.

La revue de littérature est un travail correspondant à un niveau licence. Cette méthodologie de recherche est une étape incontournable. Elle prépare l'étudiant qui se projette dans la rédaction d'un mémoire du niveau MASTER.

Il nous semble cohérent de nous inscrire dans la dynamique de recherche paramédicale portée par le CHR dès la formation dans le cadre de nos UE recherche.

Ce TIR prend la forme d'une revue de littérature scientifique selon un plan IMRaD (Introduction, Matériel et méthode, Résultat, Discussion) avec résumé et mots clés en français.

Pour mener à bien ce travail, les étudiants sont accompagnés par le formateur référent de cette UE.

L'objectif poursuivi au travers de ce dispositif sur la recherche est d'emmener les apprenants à un haut niveau de qualification et promouvoir ainsi l'expertise soignante.

- Service Sanitaire des Etudiants en Santé (S.S.E.S.) :

En lien avec le Décret 2018- 472 du 12 juin 2018 et arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des apprenants en santé, le service sanitaire est mis en œuvre depuis la rentrée 2025.

Les objectifs visés sont :

- Initier aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS pour réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales (Stratégie nationale de santé)
- Favoriser l'interprofessionnalité et interdisciplinarité
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

Organisation du SSES :

- Réalisation au cours d'un stage d'une semaine
- 1 ECTS y est dédié

Les apprenants auront pour mission de mettre en place des actions de prévention concrètes autour des thématiques retenues et présentées par l'équipe pédagogique du CFPPH.

D'autres actions peuvent être menées en lien avec les besoins repérés par les chefs d'établissement.

Ces actions de prévention se déroulent prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité, mais peut également se dérouler dans d'autres structures d'accueil.

- Prévention des risques psychosociaux :

Depuis septembre 2021, au sein de la Coordination des Ecoles en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey, un dispositif a été créé et mis en place pour les apprenants en Santé. Il s'intitule : « *Entre bien-être et mieux-être : un espace d'accompagnement des apprenants* ».

Il repose sur une idée fondatrice : « La clé ? Prendre soin de soi pour prendre soin des autres... » Cet espace, qui se décline sous forme d'ateliers (individuels ou en groupe), propres à chaque site des 5 filières, permet de prévenir ou limiter les troubles liés au stress durant leur formation en santé. Plusieurs ateliers sont proposés : *Méditation de pleine conscience (technique MBSR)*, *Hypnose médicale et hypo-analgésie*, *approche type « coaching »*, *café philosophique*, *représentations sur « Bien-être et Formation »*, *Marche en pleine nature*, *Réflexologie plantaire*, *Atelier « stress et formation »*, *Sophrologie*, *Zentangle*.

De manière générale, les employés des EIFS, même lorsqu'ils sont professionnels de santé, n'assurent jamais la prise en charge thérapeutique des apprenants. Ainsi, ces ateliers ne sauraient en aucun cas être considérés comme une démarche thérapeutique pour la prise en charge de troubles psychiques. Nous encourageons les apprenants qui se trouveraient dans ces situations à se rapprocher des professionnels de la santé mentale. Une orientation vers les structures d'écoute et d'accompagnement peuvent être trouvées auprès de l'équipe pédagogique.

- Formation au numérique :

Extraits de l'arrêté du 10 novembre 2022<sup>7</sup> relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé : « La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences définis dans le référentiel du présent arrêté :

1. Les données de santé
2. La cybersécurité en santé
3. La communication en santé
4. Les outils numériques en santé
5. La télésanté

La formation au numérique en santé est organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles. Elle peut être suivie de façon discontinue au cours des trois premières années des formations concernées. Nous déployons ces enseignements dans le domaine 4.

---

<sup>7</sup> Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/11/10/SPRH2220195A/jo/texte>